

Relevé des décisions prises par les présidents après la séance du 22 octobre 2007

Etaient présents lors de la séance du 22 octobre :

ULP : Alain Beretz, Jean Deroche, Sylvie Lefèvre-Dalbin, Julien Millet

UMB : Bernard Michon, Bernard Baraton, Michel Deneken

URS : Florence Benoît-Rohmer, Dominique D'Ambra, Richard Franco, Frédérique Granet, Eric Pimmel, Yves Strickler, Claudine Wernert

Inter-U : Anne Goudot

Expert extérieur : Josette Soulas

Président de séance : Florence Benoît-Rohmer

Sommaire :

1. Concernant le planning du projet	2
2. Concernant le cahier des charges du N2.....	2
3. Actions pilotes versus projets de réorganisation des services.....	2
4. Indiquer aux groupes de travail les contributions attendues	2
Annexe 1 : Cahier des charges des collegium	3
Annexe 2 : Planning du projet.....	16

1. Concernant le planning du projet

La version actualisée du planning est donnée en Annexe 2.

- ▶ Le principe d'organiser une seconde assemblée des groupes est arrêté.
- ▶ La date, qui pourrait se situer à la mi-décembre sera fixée ultérieurement.
- ▶ Cette réunion sera ouverte aux directeurs de composantes (UFR, Ecoles, Laboratoires de recherche)
- ▶ Les versions ultérieures du rétro-planning devront intégrer les interactions avec la DGES :
- ▶ Proposition de rendez-vous, à Strasbourg, à Bernard Saint Girons, fin novembre, début décembre. Le Président Michon lui proposera plusieurs dates après avoir pris note des contraintes de ses collègues
- ▶ Les secrétaires généraux sont autorisés à prendre contact avec la DAJ afin de poser les questions relatives à l'ordonnancement des mesures à prendre au cours du processus de création de l'Université de Strasbourg. En outre, ils établiront une liste des questions à poser aux interlocuteurs de la DGES, et en rendront compte lors du prochain comité de pilotage.

2. Concernant le cahier des charges du N2

- ▶ Les entités dénommées jusqu'ici N2 prendront le nom de collegium.
- ▶ Le cahier des charges sur la base duquel les composantes actuelles sont invitées à s'associer au sein des collegium est approuvé (voir Annexe 1).
- ▶ Sur cette base, un courrier sera adressé par les trois présidents à tous les responsables de composantes pour inciter ces derniers à soumettre des projets de collegium. Après instruction par l'équipe Projet, ces projets feront l'objet d'un examen par le comité de pilotage lors de sa séance du 17 décembre 2007.
- ▶ Chacun des présidents, selon les modalités de travail interne en vigueur dans son établissement, diffusera les informations relatives au projet de collegium.

3. Actions pilotes versus projets de réorganisation des services

Les présidents souhaitent introduire une distinction entre les chantiers d'accompagnement à la reconfiguration des fonctions de gestion d'une part et les actions pilotes qui constituent l'une des voies spécifiques de construction de l'Université de Strasbourg d'autre part. En matière de recherche, ils souhaitent notamment que des PPF soient proposés sous forme d'action pilote. Une note précisant le concept d'action pilote et les modalités de mise en oeuvre sera diffusée à l'ensemble des groupes et mise à disposition sur le site intranet du projet.

4. Indiquer aux groupes de travail les contributions attendues

Une lettre de cadrage précisant les contributions attendues des groupes de travail sera adressée à ces derniers (et publiée sur le site intranet), en même temps que la note sur les actions pilotes mentionnée au point 3.

Alain Beretz

Bernard Michon

Florence Benoît-Rohmer

Annexe 1 : Cahier des charges des collegium

Demain l'Université de Strasbourg

Comité de pilotage

Séance du 22 octobre 2007

**Cahier des charges du N2 finalisé, résultant des échanges du CP
autour des propositions du groupe OG (séance du 8 octobre)**

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges du N2 : 1. Appellation

Collegium (des collegium)

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 2. Pourquoi des collegium

- Assurer la visibilité/lisibilité internationale de l'Université
- Permettre un brassage thématique et disciplinaire
- Répondre aux questionnements scientifiques
- Améliorer la réactivité

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 3. Rôles et missions

- **Mettre en œuvre la politique de l'établissement :**
 - ▶ Rendre un avis sur les dossiers relatifs aux formations et aux programmes de recherche et moyens associés
 - ▶ Coordonner le rapprochement entre formation et recherche, les relations avec les milieux professionnels concernés
 - ▶ Créer les conditions d'une réelle pluridisciplinarité
 - ▶ Faciliter l'émergence de projets qui illustrent la plus-value de l'UdS

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 4. Principes de regroupement

- Thématiques
- Disciplinaires
- Formation métier



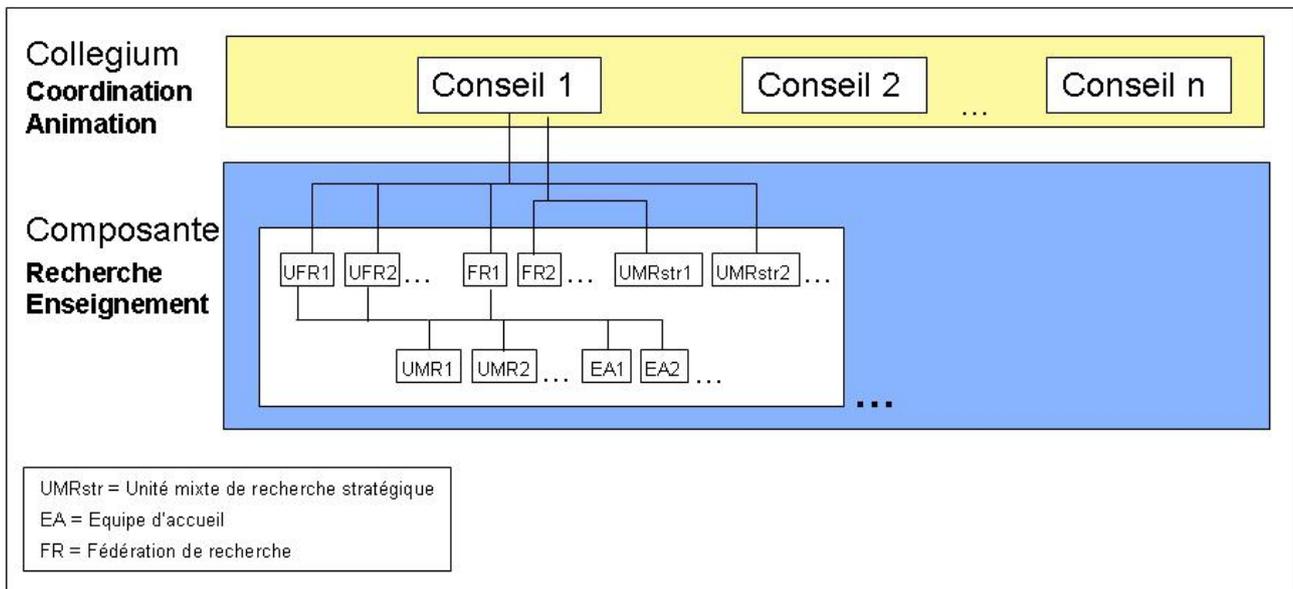
Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 5. Organisation (1)

- Toute composante est dans un collegium et un seul
- Composantes actuelles maintenues sur la durée du contrat avec leurs moyens
- Mises en commun de compétences favorisées
- Modalités de fonctionnement approuvées par le CA

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 5. Organisation (2) - organigramme



Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 6. Gouvernance (1)



■ **Désignation du responsable**

Elu par le directoire du collegium, puis nommé par le président

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegium : 6. Gouvernance (2)

■ **Missions du responsable**

- ▶ Représente le collegium auprès du président
- ▶ Participe au bureau élargi
- ▶ Garant de la prise en compte du collegium dans la politique de l'établissement
- ▶ Répercute, pour les concrétiser, les axes forts de la politique de l'établissement (lien entre la présidence et les composantes)

■ **Appellation du responsable**

- ▶ Directeur

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collegiums : 6. Gouvernance (2)

■ **Instance de chaque collegium**

- ▶ Composition : elle est arrêtée par chaque collegium, puis approuvée par le congrès des conseils de composantes concernés

- a. **Au minimum, Σ des responsables de composante**
- ou b. **Σ des responsables de composante + représentants des acteurs du collegium**
- ou c. **Σ des responsables de composante + représentants des acteurs du collegium + personnalités extérieures**
- ou d. **Comité restreint qui rend compte devant les instances des composantes constitutives du collegium**

- ▶ Appellation : directoire

Demain l'Université de Strasbourg

Cahier des charges des collègiums : 7. Modalités de mise en place

- Sur la base du volontariat
- Avant fin novembre, les projets de collegium sont remontés par une lettre d'intention
- Une demi-journée de présentation des projets est organisée début décembre
- Le CP valide les projets avec les orientations suivantes :
 - a. **La mise en place des collegium ne doit pas reconstituer les universités actuelles**
 - b. **Entre 6 et 12 collegium au final**
 - c. **Cohérence du projet scientifique et/ou pédagogique de chaque collegium**
 - d. **Cohérence de l'ensemble**

Cahier des charges des collegium : 8. Evolution

- Au terme du premier contrat, les collegium :
 - ou Renouvellent leur contrat
 - ou Se pérennisent en une structure juridique
 - ou Sont dissoutes

- Evaluation des collegium à mi-parcours

Annexe 2 : Planning du projet

